



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL,  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHER,  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU,  
Laurent BREZAC,  
Laurence RANNOU,  
Viviane CAPITAINE,  
Frédéric CHATELLIER,  
Claude LEFORT,  
Denis BRIANT,  
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,  
Eric NOZAY,  
Nathalie LEBLANC,  
Marc FLEURY,  
Sylvie LAJEANNE,  
Linda DION,  
Oscar NAVARRO,  
Charlotte PERCHER,  
Erwan BOUVAIS,  
Annie LE GAL LA SALLE,  
Christophe BOUVIER-BRAULT,  
Myriam BASOSILA MBEWA,  
Christian GUILLEMINEAU,  
Bénédicte de LANTIVY,  
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET,

**Avaient donné procuration,** conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,  
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.

**Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.**

---

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SCOLAIRE RELATIVE A L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « LES BASSINS D'ALPHEA »**

---

**DL\_2022\_09\_12**

Monsieur Godet expose :

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres confie à la société SAS ACTION DÉVELOPPEMENT LOISIR la gestion et l'exploitation des Centres aquatiques "Les Bassins d'Alphéa" et « Les Bassins d'Ardéa » dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) qui a débuté en 2017.

Afin d'organiser l'accueil des établissements scolaires visés au contrat de délégation, il convient d'établir une convention tripartite régissant les droits et obligations des parties et déterminant les conditions d'accueil des élèves de La Chapelle-sur-Erdre au Centre Aquatique « Les Bassins d'Alphéa », situé à Grandchamp des Fontaines, pour leur cycle d'apprentissage de la natation.

La convention précédente, établie pour une période de 5 ans est arrivée à son terme le 6 septembre 2022. Il convient donc d'établir une nouvelle convention. Cette dernière prendra fin à l'issue du dernier cycle au terme des 5 ans, soit en juillet 2027.

Les élèves chapelains bénéficient de 6 séances pour les CP et de 12 séances pour les CE1 chaque année (60 élèves au maximum par créneau permettant la programmation de 2 classes sur un même créneau)

Le tarif s'élève pour cette nouvelle convention à 149,09 euros TTC par groupe et par séance. Le tarif initial était de 135€ en 2017 soit une augmentation de 6,73 %. Une réévaluation du tarif à hauteur de 144,08€ avait déjà eu lieu en 2020 (délibération CCEG du 16/07/2020).

Le transport est assuré et financé par la collectivité compétente dans ce domaine.

**Vu l'avis de la commission Éducation Enfance et Parentalité réunie le 15 septembre 2022**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- 1. D'approuver la convention tripartite avec la Communauté de commune d'Erdre et Gesvres et la Société SAS ACTION DÉVELOPPEMENT LOISIR pour une durée de 5 ans,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance**

JEAN -PIERRE GUYONNAUD

The image shows a circular official seal of the Municipality of La Chapelle-Sur-Erdre. The seal contains the text "LA CHAPELLE-SUR-ERDRE" around the top edge, "MAIRIE" in the center, and "44240" at the bottom. A signature in black ink is written over the seal.

Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL

The image shows a circular official seal of the Municipality of La Chapelle-Sur-Erdre, identical to the one on the left. It contains the text "LA CHAPELLE-SUR-ERDRE", "MAIRIE", and "44240". A signature in black ink is written over the seal.

Transmise en préfecture et mise en ligne le 04 octobre 2022